

Préfecture
de
Saône-et-Loire

Journée
de
l'Armée d'Afrique
et des
Groupes Coloniales

République Française

Macon le 29 Mai 1917

Monsieur le Maire,

Le Gouvernement a décidé d'autoriser l'organisation d'une "Journée Nationale" dite de "l'Armée d'Afrique et des Groupes Coloniales" dont le produit sera destiné aux œuvres d'assistance à ces Groupes et à leurs familles.

Cette manifestation de solidarité patriotique qui consacrera la reconnaissance de la Métropole pour ses sujets et protégés de toutes les régions de l'Afrique et pour les soldats qui ont combattu à leurs côtés, est fixée au dimanche 10 Juin.

Dans cent combats, Poaves, Tirailleurs Algériens, et Tunisiens, Chasseurs d'Afrique, Groupes Coloniales, Tirailleurs Sénégalais, Malgaches et Somaliens, Soldats de l'Océan Atlantique et de l'Océan Indien, des Mers de Chine et du Pacifique, ont affirmé leur courage et leur héroïsme, sur la Marne, l'Yser, en Picardie, en Artois, en Champagne, à Verdun, à Douaumont, à Vaux, sur la Somme et l'Aisne: rien n'a pu arrêter leur irrésistible élan!

Que les Mères, les Veuves, les Enfants des Héros qui sont tombés et les Familles des Héros qui continuent la Grande Bataille sachent bien que la France généreuse leur garde à tout jamais et son amour et sa gratitude.

La "Journée du 10 Juin" comportera un seul modèle d'insigne, en carton, illustré de vignettes représentant les différents types militaires de nos Groupes de l'Armée d'Afrique et de nos Groupes Coloniales. L'insigne ne sera remis que pour un versement minimum de dix centimes. Ainsi, de 0^{fr}.10 à 0^{fr}.45 le Public n'aura droit qu'à l'insigne, mais, à partir d'une somme de 0^{fr}.50 et jusqu'à 0^{fr}.95 avec l'insigne il sera remis un billet de loterie. Naturellement, pour 1^{fr}, 2^{fr}, 3^{fr} etc... on pourra demander 2 billets, 4 billets, 6 billets, etc...

Les billets de tombola vous seront livrés par carnets de 25. Il va de soi que ces carnets devront être pris en charge et je vous serais reconnaissant de vouloir bien dès maintenant,

désigner nominalement la personne à laquelle incombera cette mission. Il lui appartiendra de suivre la comptabilité de répartition des billets entre les divers chefs de groupe qui prendront part à la Journée dans votre Commune.

Tous les carnets utilisés en tout ou partie ou non utilisés, devront être retournés à la Préfecture.

Il ne vous échappera pas que toutes ces opérations sont indispensables et qu'elles doivent précéder le tirage de la tombola.

Cette tombola comporte 10 millions de billets au prix de 0^f.50 l'un, qui seront présentés au Public dans toute la France et dans nos Colonies. Les lots, au nombre de 1.073, consistent en

Bons de la Défense Nationale:

1 gros lot représentant	<u>5.000 francs de rente</u>
2 lots représentant chacun	<u>1.000 francs de rente</u>
10 ----- d° -----	<u>100 francs de rente</u>
20 ----- d° -----	<u>50 francs de rente</u>
40 ----- d° -----	<u>25 francs de rente,</u>
1.000 ----- d° -----	<u>5 francs de rente.</u>

Les titres sont, dès à présent, déposés au Crédit Foncier de France qui a bien voulu se charger du tirage dont je vous ferai connaître la date aussitôt qu'elle m'aura été indiquée.

Je vous salue gré, Monsieur le Maire, de faire appel, pour l'organisation de cette Journée, au concours de vos Comités locaux et tout particulièrement au concours dévoué de M. M^{mes} les Institutrices et de M. M. les Instituteurs qui ont reçu, de M. l'Inspecteur d'Académie, mission de s'occuper tout spécialement de cette manifestation.

Le Préfet de Saône-et-Loire :

J. Chalil.

M. B. Les fonds recueillis seront centralisés à la Préfecture.